

RECTORAT

Schoelcher, le mercredi 2 décembre 2015

Division des Examens et  
Concours

Bureau DEC3

Dossier suivi par :  
Mme Véronique BRANCHET et  
Mme Josette MELICINE

Téléphone :  
05.96.52.25.28 ou 41

Fax  
05.96.52.25.33

Mel  
Ce.dec@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville  
97279 SCHOELCHER  
Cedex

**La Rectrice de l'Académie de la  
Martinique**  
Chancelière de l'Université  
Directrice Académique des Services  
Départementaux de l'Éducation  
Nationale

A

Monsieur le DAFPEN  
Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement  
Mesdames et Messieurs les I.A. – I.P.R.  
Mesdames et Messieurs les IEN-ET/EG  
Madame le Chef de la DIFOR  
Monsieur le directeur de l'E.S.P.E.

**Objet** : Organisation du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (C.A.F.F.A.) session 2016

**Références** : DEC3/CBL/AK/JL/VB/2015 - 102

- Arrêté du 20 juillet 2015 portant sur l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;
- Circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015 paru au BO n° 30 du 23 juillet 2015.

J'ai l'honneur de vous communiquer les nouvelles modalités d'organisation de l'examen du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (C.A.F.F.A.) conformément aux textes réglementaires cités en objet.

### **I- Le dispositif**

Le C.A.F.F.A. permet d'exercer des fonctions d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants.

#### **Les enseignants concernés :**

L'examen du C.A.F.F.A. est ouvert aux professeurs ou personnels d'éducation titulaires ainsi qu'à des contractuels en C.D.I. et justifiant d'au moins cinq années de services effectifs d'enseignement à temps complet, ou leur équivalent, accomplis en qualité de professeur ou de conseiller principal d'éducation titulaire ou non titulaire.

### **II- Déroulement de l'examen :**

A compter de la session 2016, le C.A.F.F.A se déroulera sur 2 années et comprendra :

- **Une épreuve d'admissibilité (1<sup>ère</sup> année)** qui consiste en un entretien de 45 minutes (15 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien) avec le jury et s'appuyant sur un dossier fourni par le candidat dont un rapport d'activité de 5 pages maximum hors annexes et les rapports d'évaluation (notices de notation administrative et rapports d'inspection pédagogique).

Deux épreuves d'admission (2<sup>ème</sup> année) : une épreuve de pratique professionnelle et une soutenance de mémoire.

- || L'épreuve de pratique professionnelle consiste, au choix du candidat, soit en une analyse de séance d'enseignement dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative
  
- || Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, consiste en un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation. (durée 45 minutes dont 30 minutes d'entretien).

### III- Inscription à l'examen :

Les inscriptions se dérouleront **du lundi 14 décembre 2015 au jeudi 29 janvier 2016 à 17 h 00.**

Le dossier d'inscription sera téléchargé par le candidat sur le site de l'académie de Martinique, dans la rubrique examens et concours

Une réunion d'information académique sera organisée **le mercredi 13 janvier 2016 de 14 H 30 à 16 H 30** au Rectorat de Terreville salle 156 C.

Le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives sera retourné par courrier au plus **le jeudi 29 janvier 2016**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**RECTORAT**  
Division des Examens et Concours - DEC 3  
Les Hauts de Terreville  
97233 SCHOELCHER CEDEX

### IV- Calendrier session 2016

Dépôt des rapports d'activité : (5 pages maximum et en 5 exemplaires format papier) et des rapports d'évaluation (administrative et pédagogique) <i>La matrice du rapport d'activité sera téléchargée à compter du 14 décembre 2015 sur le site de l'Académie</i>	<b>Au plus tard le lundi 22 février 2016</b> Au Rectorat, cachet de la poste faisant foi
<b>Epreuve d'admissibilité</b>	<b>Mai 2016</b>
Dépôt des mémoires (6 exemplaires papier et une version dématérialisée sous clé USB)	<b>1<sup>er</sup> trimestre 2017</b> Au Rectorat, cachet de la poste faisant foi
<b>Epreuves d'admission</b>	<b>2<sup>ème</sup> trimestre 2017</b>

Je vous remercie par avance de bien vouloir diffuser ces informations auprès des personnels placés sous votre autorité.



Pour la Rectrice et par autorisation  
Le CHEF DE LA D.E.C

Janick LABRUN

Catherine BERTHO LAVENIR

Copie pour information : Monsieur le DAASEN et Madame la Présidente de l'Université des Antilles